

Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers dans les COM du Pacifique

Conformément à la nouvelle loi sur la régulation bancaire et financière (art. 81), l'IEOM présente son deuxième observatoire public des tarifs bancaires dans les COM du Pacifique. La collecte et le traitement des données couvrent l'ensemble des établissements bancaires installés dans les trois géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Cet observatoire intègre la liste des dix services et tarifs standard que les établissements de crédit se sont engagés à présenter en tête de leur plaquette tarifaire et sur Internet à compter du 1^{er} janvier 2011, conformément aux décisions du Comité consultatif du Secteur financier et à la norme de la Fédération bancaire française. Dans les COM du Pacifique, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

- Comparée à l'observatoire d'octobre 2010, les tarifs des services bancaires dans les COM du Pacifique affichent globalement une tendance stable.
- En Nouvelle-Calédonie*, 11 tarifs sont en baisse (notamment les frais de tenue sur comptes actif et inactif, la délivrance d'un chèque de banque et les frais de transfert d'un CEL ou d'un PEL dans une autre banque) alors qu'une hausse est relevée sur les frais relatifs aux cartes bancaires.
- En Polynésie française, les tarifs des services bancaires sont globalement orientés à la baisse, en particulier les frais d'opposition sur prélèvement et les frais relatifs aux cartes bancaires.

Nota bene : ❶ la structure des places bancaires, avec parfois le poids important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ❷ l'observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services et ne présente pas les forfaits aux définitions multiples et propres à chaque établissement de crédit. ❸ aucun tarif moyen n'est calculé à ce jour pour la métropole. ❹ La liste des onze services et tarifs standard figure en bleu dans la présente publication.

* Données octobre 2010 révisées.

Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1^{er} avril 2011

en FCFP	Nouvelle Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Moyenne COM
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	4 186	4 186	7 000	4 216
FRAIS SUR COMPTE INACTIF (par an)	4 367	4 019	0	4 134
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	790	314	800	534
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	577	181	S.O	361
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	S.O	N.S	S.O	N.S
CHEQUES				
FORFAIT SANS CHÉQUIER / GPA (par mois)	N.S	S.O	S.O	N.S
OPPOSITION SUR CHEQUE (1er chèque)	2 940	4 130	3 700	3 590
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	1 680	730	0	1 150
FRAIS DE REJET (décret 2010-505)				
< 5 967 F CFP	3 569	3 562	3 580	3 565
> 5 967 F CFP	5 489	5 021	5 967	5 242
DÉLIVRANCE D'UN CHÈQUE DE BANQUE	3 245	2 499	5 000	2 861
VIREMENT (vers un compte bancaire local)				
- Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	384	241	440	308
- Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	126	61	220	92
- permanent (frais de mise en place)	838	2 881	1 500	1 946
- permanent (par virement)	324	92	300	199
OPPOSITION SUR VIREMENT	0	N.S	S.O	N.S
FRAIS DE REJET VIREMENT	1 756	2 633	2 272	2 234
PRÉLÈVEMENT				
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 189	2 126	1 600	1 698
Frais par prélèvement (frais annuel rapporté en mensuel)	0	60	0	N.S
OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT				
- en agence	0	886	0	N.S
- par Internet/Téléphone	0	886	S.O	N.S
FRAIS DE REJET PRÉLÈVEMENT (décret 2010-505)	2 031	2 254	2 272	2 154
CARTE BANCAIRE				
- Carte de paiement internationale à débit différé	4 692	5 582	5 500	5 180
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 596	4 697	5 000	4 655
- Carte bancaire VISA premier	17 355	17 218	16 500	17 272
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	2 678	N.S	4 000	2 708
- Carte de paiement à autorisation systématique	4 761	3 731	4 200	4 199
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	77	74	120	76
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	1 297	0	N.S
DIVERS				
FRAIS ATD, SAISIE	15 069	8 266	17 850	11 429
COMMISSION D'INTERVENTION	1 440	1 295	1 000	1 357
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 835	2 867	2 924	2 853
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE				
- du CEL, PEL	3 080	15 938	S.O	10 087

S.O. : Sans Objet (service non proposé)

NS: Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Méthodologie : les tarifs présentés sont des tarifs moyens par géographie. Chaque tarif est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement. La moyenne COM tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers).

NOUVELLE-CALEDONIE

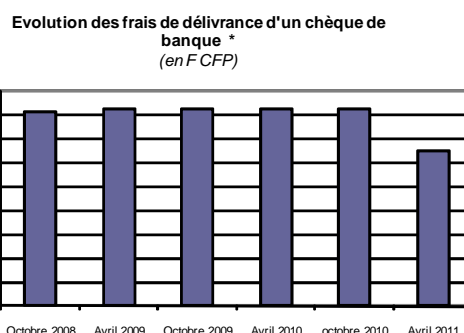
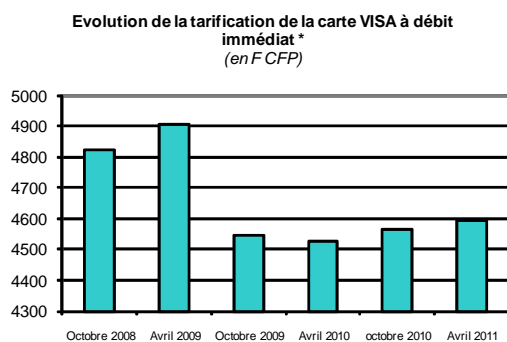
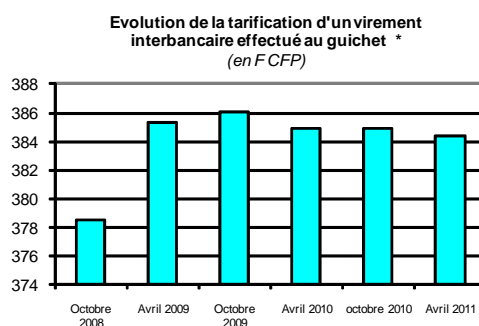
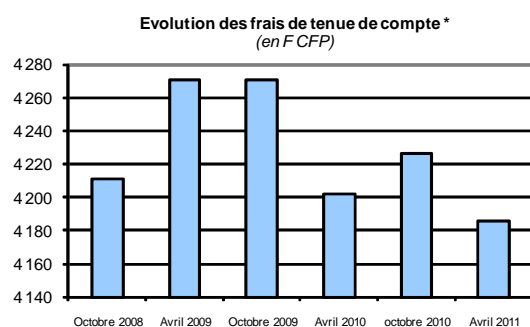
Tarification des services bancaires en NOUVELLE-CALEDONIE au 1er avril 2011

en F CFP	SGCB	BNP NC	BNC	BCI	OPT NC	Moyenne NC
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	6 300	6 972	5 588	0	2 312	4 186
FRAIS SUR COMPTE INACTIF (par an)	7 980	0	13 148	0	0	4 367
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	840	840	1 050	840	420	790
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	840	S.O	S.O	210	S.O	577
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	S.O.	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O
CHEQUES						
FORFAIT SANS CHÉQUIER / GPA (par mois)	S.O	S.O	S.O	525	S.O	N.S
OPPOSITION SUR CHEQUE (1er chèque)	3 150	3 885	3 003	2 520	2 315	2 940
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	2 415	3 150	S.O	0	1 276	1 680
FRAIS DE REJET (décret 2010-505)						
< 5 967 F CFP	3 579	3 579	3 575	3 580	3 528	3 569
> 5 967 F CFP	5 967	5 967	5 964	5 965	3 528	5 489
DÉLIVRANCE D'UN CHÈQUE DE BANQUE	3 150	5 250	4 925	2 520	1 323	3 245
VIREMENT (vers un compte bancaire local)						
- Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	473	462	431	315	231	384
- Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	200	231	0	0	173	126
- permanent (frais de mise en place)	1 050	1 575	1 281	480	0	838
- permanent (par virement)	368	315	378	315	231	324
OPPOSITION SUR VIREMENT	0	0	0	0	0	0
FRAIS DE REJET VIREMENT	2 100	2 386	2 378	1 470	583	1 756
PRÉLÈVEMENT						
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 680	1 680	1 607	960	0	1 189
Frais par prélèvement	0	0	0	0	0	0
OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT						
- en agence	0	0	0	0	0	0
- par Internet/Téléphone	0	0	0	0	0	0
FRAIS DE REJET PRÉLÈVEMENT (décret 2010-505)	2 381	2 386	2 378	2 385	583	2 031
CARTE BANCAIRE						
- Carte de paiement internationale à débit différé	4 830	5 775	4 925	4 515	3 675	4 692
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 830	5 250	4 925	3 570	S.O	4 596
- Carte bancaire VISA premier	16 800	17 325	18 900	17 010	S.O	17 355
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	5 250	4 200	0	0	S.O	2 678
- Carte de paiement à autorisation systématique	6 195	4 410	4 001	3 570	S.O	4 761
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	105	0	158	105	0	77
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	0	0	0	0	0
DIVERS						
FRAIS ATD, SAISIE	17 850	17 850	16 223	15 750	7 166	15 069
COMMISSION D'INTERVENTION	2 205	1 050	1 575	1 890	0	1 440
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 760	2 924	2 940	2 800	S.O	2 835
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE						
- du CEL_PEL	4 200	S.O	5 145	0	S.O	3 080

S.O. : Sans Objet (service non proposé)
 NS: Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Note à l'attention des lecteurs :

Les tarifs moyens sont calculés à partir des tarifs unitaires et du poids commercial de chaque établissement (pondération par le nombre de comptes ouverts aux particuliers). Leurs évolutions suivent donc le mouvement de ces deux variables et peuvent de ce fait être différentes de celles d'un établissement donné.



* Données octobre 2010 révisées

POLYNESIE FRANCAISE

Tarification des services bancaires en POLYNESIE FRANCAISE au 1er avril 2011

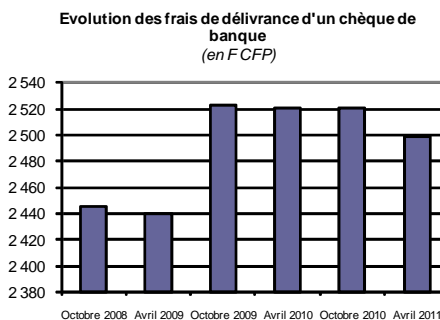
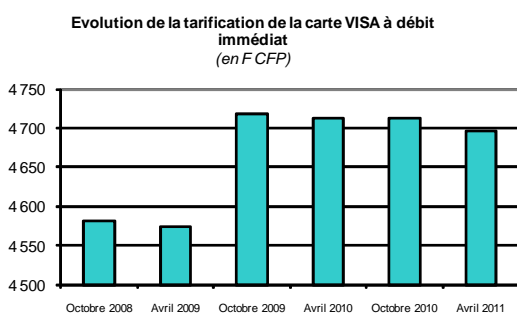
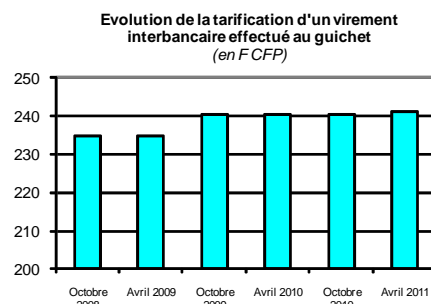
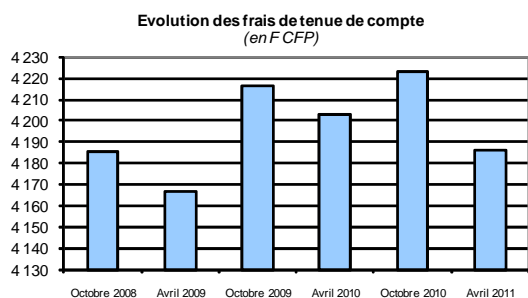
en F CFP	BP	BT	SOCREDO	OPT PF	Moyenne PF
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	3 598	4 008	5 400	2 400	4 186
FRAIS SUR COMPTE INACTIF (par an)	11 995	5 900	0	3 000	4 019
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	712	0	350	0	314
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	636	S.O	0	83	181
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	S.O	S.O	100	S.O	N.S
CHEQUES					
FORFAIT SANS CHÉQUIER / GPA (par mois)	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O
OPPOSITION SUR CHEQUE (1er chèque)	5 996	2 595	4 752	1 760	4 130
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	S.O	1 886	0	1 600	730
FRAIS DE REJET (décret 2010-505)					
< 5 967 F CFP	3 580	3 570	3 580	3 500	3 562
> 5 967 F CFP	5 967	2 477	5 960	3 500	5 021
DÉLIVRANCE D'UN CHÈQUE DE BANQUE	3 000	2 595	2 854	1 200	2 499
VIREMENT (vers un compte bancaire local)					
- Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	238	293	225	250	241
- Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	179	180	0	0	61
- permanent (frais de mise en place)	1 918	2 360	3 786	2 300	2 881
- permanent (par virement)	114	293	0	150	92
OPPOSITION SUR VIREMENT	S.O	S.O	0	0	N.S
FRAIS DE REJET VIREMENT	4 082	3 066	2 340	1 500	2 633
PRELEVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 199	1 180	3 245	1 300	2 126
Frais par prélèvement (frais annuel rapporté en mensuel)	0	0	94	83	60
OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT					
- en agence	1 799	S.O	0	1 760	886
- par Internet/Téléphone	1 799	S.O	0	1 760	886
FRAIS DE REJET PRÉLÈVEMENT (décret 2010-505)	2 387	3 066	2 340	1 500	2 254
CARTE BANCAIRE					
- Carte de paiement internationale à débit différé	5 997	5 895	5 597	4 950	5 582
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 797	2 945	5 597	3 700	4 697
- Carte bancaire VISA premier	17 991	17 690	16 703	S.O	17 218
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	5 996	0	0	S.O	N.S
- Carte de paiement à autorisation systématique	3 489	3 980	3 786	S.O	3 731
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	0	200	115	0	74
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	1 850	0	5 000	1 297
DIVERS					
FRAIS ATD, SAISIE	14 393	9 913	5 848	6 000	8 266
COMMISSION D'INTERVENTION	900	1 137	1 536	S.O	1 295
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	3 258	2 000	2 900	S.O	2 867
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE					
- du CEL, PEL	13 842	16 688	16 794	S.O	15 938

S.O. : Sans Objet (service non proposé)

NS: Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Note à l'attention des lecteurs :

Les tarifs moyens sont calculés à partir des tarifs unitaires et du poids commercial de chaque établissement (pondération par le nombre de comptes ouverts aux particuliers). Leurs évolutions suivent donc le mouvement de ces deux variables et peuvent de ce fait être différentes de celles d'un établissement donné.



WALLIS-ET-FUTUNA

Tarification des services bancaires à WALLIS-ET-FUTUNA au 1er avril 2011

en F CFP	BWF	Moyenne Wallis et-Futuna
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	7 000	7 000
FRAIS SUR COMPTE INACTIF (par an)	0	0
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	800	800
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	S.O	S.O
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	S.O	S.O
CHEQUES		
FORFAIT SANS CHÉQUIER / GPA (par mois)	S.O	S.O
OPPOSITION SUR CHEQUE (1er chèque)	3 700	3 700
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	0	0
FRAIS DE REJET (décret 2010-505)		
< 5 967 F CFP	3 580	3 580
> 5 967 F CFP	5 967	5 967
DÉLIVRANCE D'UN CHÈQUE DE BANQUE	5 000	5 000
VIREMENT (vers un compte bancaire local)		
- Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	440	440
- Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	220	220
- permanent (frais de mise en place)	1 500	1 500
- permanent (par virement)	300	300
OPPOSITION SUR VIREMENT	S.O	S.O
FRAIS DE REJET VIREMENT	2 272	2 272
PRELEVEMENT		
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 600	1 600
Frais par prélèvement	0	0
OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT		
- en agence	0	0
- par Internet/Téléphone	S.O	S.O
FRAIS DE REJET PRÉLÈVEMENT (décret 2010-505)	2 272	2 272
CARTE BANCAIRE		
- Carte de paiement internationale à débit différé	5 500	5 500
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	5 000	5 000
- Carte bancaire VISA premier	16 500	16 500
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	4 000	4 000
- Carte de paiement à autorisation systématique	4 200	4 200
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	120	120
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0	0
DIVERS		
FRAIS ATD, SAISIE	17 850	17 850
COMMISSION D'INTERVENTION	1 000	1 000
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 924	2 924
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE		
- du CEL, PEL	S.O	S.O

S.O. : Sans Objet (service non proposé)

Note à l'attention des lecteurs :

Les tarifs moyens sont calculés à partir des tarifs unitaires et du poids commercial de chaque établissement (pondération par le nombre de comptes ouverts aux particuliers). Leurs évolutions suivent donc le mouvement de ces deux variables et peuvent de ce fait être différentes de celles d'un établissement donné.

